

CONTRAT DE FREQUENTATION
ACCUEIL DE LOISIRS D'UPIE FEVRIER 2023
Le fait de remplir ce contrat vous engage financièrement.

Cocher les jours des semaines souhaitées (3 jours d'inscription minimum par semaine)

Le tarif tient compte du repas du midi (sauf les jours de sorties), du goûter et des sorties.

L'accueil se fera de 7h30 à 9h00 et la sortie de 16h30 à 18h30

Toute réservation est due. Toute absence ou annulation sera facturée et ce quel que soit le motif, exception faite en cas de maladie (uniquement sur présentation du certificat médical).

Tous les parents dont les enfants fréquentent le centre doivent avoir pris connaissance du règlement intérieur.

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE MAIL :

Lu et approuvé le :

Signature :

Quotient familial (CAF/MSA) :

Jour /semaine	Du 06 au 10 février 2023
LUNDI	
MARDI	
MERCREDI	
JEUDI	
VENDREDI	

DOCUMENTS NECESSAIRES ET OBLIGATOIRES

Avant le premier jour de présence de l'enfant

Dossier d'inscription

- Fiche de renseignement
- Fiche sanitaire de liaison
- Le contrat de fréquentation
- Bons C A F/MSA (si vous y avez droit)
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile extrascolaire avec l'individuelle accident.

TARIFICATION

Facturation en fin de séjour en fonction du quotient familial (QF<1000 => 18 € QF>1000 => 20 €)

Toute réservation est due et sera facturée !

Le service enfance municipal "accueil de loisirs" n'est pas régisseur financier et ne peut donc pas recevoir de règlements. Le paiement se fait à réception de la facture par **Chèque à l'ordre du Trésor Public** à déposer ou à envoyer au Service de gestion comptable Nord Drôme ou par **virement**.

Service de gestion comptable Nord Drôme 25 avenue de romans 26000 VALENCE.

A RENDRE IMPERATIVEMENT EN MAIRIE
AVANT LE 19 JANVIER 2023

Attention places limitées

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail à partir du lundi 23 janvier accompagnée du programme détaillé de la semaine.

Les enfants seront inscrits dans l'ordre de priorité suivant (conformément au règlement intérieur) :

- 1) Enfants upiens inscrits pour 1 semaine*
- 2) Enfants upiens inscrits 3 ou 4 jours*
- 3) Enfants extérieurs inscrits pour 1 semaine*
- 4) Enfants extérieurs inscrits 3 ou 4 jours*